

Autorisation Parentale

pour le

Retour des Mineurs Seuls

Après les Sorties du Club

Compte tenu de l'évolution du droit français, la responsabilité des associations et de leurs dirigeants est de plus en plus souvent engagée. En conséquence, nous sommes contraints de procéder à des formalités administratives afin de garantir les droits de notre encadrement et la pérennité du club.

Nous vous prions, pour cette raison, de bien vouloir cocher la ou les cases ci-dessous, et de rayer le paragraphe inutile, concernant le retour seul à son domicile de votre enfant.

Nous vous signalons qu'en cas de refus de votre part de laisser votre enfant effectuer seul les trajets nécessaires à l'exercice de son activité sportive, vous vous engagez à l'accompagner au lieu de rendez vous habituel pour le départ des sorties (Gymnase de la Vallée à La Dame) et à venir le rechercher au même endroit à la fin de celles-ci. A ces occasions, en cas de retards répétés de votre part contraignant les responsables du club à prendre à leur charge la garde du mineur en dehors des horaires prévus, des sanctions pourront être prises par les dirigeants pouvant aller jusqu'à l'exclusion dudit mineur.

Dans un souci de meilleure organisation des activités, il nous est indispensable de disposer de ce document dûment signé par vous, en votre qualité de parent(s) ou tuteur disposant de l'autorité parentale sur le mineur visé. Dans le cas où l'autorité parentale est partagée, il est impératif que ce document soit signé par les deux parents.

Vous remerciant de votre coopération. Le bureau

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné....., parent ou tuteur légal
de (nom complet dudit mineur), Cochez la ou les cases correspondantes ci-dessous, et rayez le ou les paragraphes inutiles.

Refus d'autorisation de rentrer seul vers le domicile

Autorisations de rentrer seul vers le domicile :

Adresse du domicile vers lequel le mineur est autorisé à rentrer seul : Numéro,

Rue : Code postale :

Commune :

Lorsqu'il participe aux sorties du Club TUVB Viet Vo Dao, **J'autorise mon enfant à effectuer seul les trajets d'aller et de retour** entre son domicile mentionné ci-dessus et le Gymnase de la Vallée à la Dame, Verrier le Buisson), Je déclare avoir connaissance du fait qu'alors, la responsabilité du club et de l'encadrement ne pourra pas être engagée en cas d'accident survenu au cours desdits trajets.

Au cours de toute sortie du club, **J'autorise mon enfant à quitter le groupe** dont il fait partie pour retourner seul au domicile mentionné ci-dessus, au plus tôt vingt (20) minutes avant l'heure prévue de fin de sortie et à condition que le groupe se situe à ce moment sur le territoire de la commune dudit domicile.

Je déclare avoir pris connaissance du fait qu'alors, la responsabilité du club et de l'encadrement ne pourra pas être engagée en cas d'accident survenu au cours dudit trajet

Rayez le paragraphe suivant si vous avez autorisé votre enfant à faire des trajets seuls.

Fait à.....le.....

Signature du Responsable Légal (préciser qualité du responsable, Père, Mère, Autre) Nom,